



## **Rapport de la Commission financière relatif au budget 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### **Préambule**

La Commission financière a rencontré M. Joseph Aeby syndic le 9 novembre 2020 pour examiner le budget 2021 et s'est réuni le 11 novembre 2020 pour analyser et rédiger le présent rapport.

Après avoir obtenu toutes les informations requises, la Commission financière considère que le budget respecte les principes de la comptabilité publique, tels que définis par les articles 86a LCo et 43a RELCo.

**Le budget de fonctionnement** a été réalisé avec la nouvelle quotité fiscale votée le 19 septembre 2019, et laisse apparaître un déficit de CHF 240'500.-- pour un total de charges de CHF 6'982'300.--

La Commission financière estime que ce budget a été préparé au plus près de la réalité. Nous jugeons utile de relever les éléments suivants :

- les charges de différents dicastères en matière de salaires ont été réparties en anticipant l'arrivée de MCH2.
- dans les comptes de 2020, la commune a considéré l'introduction de MCH2, en planifiant les honoraires à cette introduction.



**Enseignement et formation :**

La réalisation du complexe, EPICENTRE à Romont, ainsi que la hausse constante des transports scolaires expliquent majoritairement les charges du poste enseignement et formation.

**Santé :**

La hausse des charges est principalement due à la consolidation du home de Vuisternens-dt-Romont.

**Accueil extrascolaire :**

La hausse des charges est à assigner à de la fréquentation en augmentation constante de l'établissement.

**Transports et communications :**

Le compte relatif aux routes est suffisamment chargé pour cet exercice, faible augmentation pour cette année.

Les points 70 à 72 respectent les principes de financements prévus par la loi, notamment celui de causalité. Les charges sont couvertes par les produits, le compte est donc autofinancé.

Nous relevons que pour la première fois la commune tient compte de ses propres fournitures d'eau au prix de CHF 0.30 le m<sup>3</sup>.

Une convention a été signée avec la commune de Chapelle pour l'entretien du cimetière.

Toutefois, le principe du brut est respecté. Ce principe prescrit l'interdiction de procéder à des compensations entre charges et produits.

Le budget reste optimiste, nous constatons que la baisse d'impôts est amortie, mais ne se fait pas encore pleinement ressentir, grâce à l'impôts sur les exercices précédents.

L'exercice boucle sur un déficit de CHF 240'500.— soit 3.5 % des charges, et respecte ainsi la limite légale fixée à 5%.

Au vu des éléments soulignés, la Commission financière délivre un préavis favorable à ce budget de fonctionnement tel que présenté et vous invite à l'accepter.



Rue, le 10 décembre 2020

Francis Braillard (président)

Chantal Bosson (secrétaire)

Nicole Barbey

Eric Bosson

François Bosson

**&&&&&&&&&**

La Commission financière a également analysé **le budget des investissements**.

Celui-ci laisse apparaître un excédent de charges de **CHF 986'052.90**

**Pour rappel :**

L'article 97 al. 1 let. a et al. 2 LCo prévoit que La Commission financière examine et donne au Conseil général, un préavis sous l'angle purement financier.

Le descriptif de chaque point respecte la capacité d'emprunt de la Commune de Rue, par conséquent, la Commission financière n'a pas de remarque supplémentaire à formuler et vous recommande d'approuver les objets d'investissement tels que présentés.

**Point 11.2.1.1**

Crédit de CHF 50'000.00 pour l'aménagement d'une place de détente.

Objet financé sans emprunt

**Point 11.2.1.2**

Crédit de CHF 75'000.00 pour la participation de la Commune aux honoraires du bureau d'ingénieur qui dirigera les travaux de la traversée de Rue.

Objet financé par un emprunt



**Point 11.2.1.3**

Crédit de CHF 70'000.00 pour la réfection de la place en pavés devant l'école de Promasens.

Objet financé par un emprunt

**Points 11.2.1.4**

Crédit de CHF 75'000.00 pour l'uniformisation des serrures des portes de la Commune.

Objet financé par un emprunt

**Point 11.2.1.5**

Crédit de CHF 21'000.00 pour la réfection d'une route privée (route de Champ Colon).

Objet financé par un emprunt

**Point 11.2.1.6**

Crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement de 2 cibles au stand de tir.

Objet financé est financé par un emprunt

Rue, le 10 décembre 2020

Francis Braillard (président)

Chantal Bosson (secrétaire)

Nicole Barbey

Eric Bosson

François Bosson